

Distribution de : CAUSSE MEJEAN

Maître d'ouvrage : CC GORGES CAUSSES CEVENNES

Mende, le mercredi 8 avril 2026

Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain				Laboratoire										
		Chlore libre mg(Cl ₂)/L	Chlore total mg(Cl ₂)/L	pH	Temp. de l'eau °C	Bact. coli-formes n/(100mL)	Esché- richia coli n/(100mL)	Flore à 22°C n/mL	Flore à 37°C n/mL	Entéro- coques n/(100mL)	Conduc- tivité µS/cm	Amo- nium mg/L	Nitrites mg/L	Nitrates mg/L	Dureté °f	Turbi- dité NFU
PAUPARELLES HABITATION PARTICULIERE	31/03/2026 LDA48	0,03	0,04	7,6	8,9	0	0	1	3	0	158	<0,01	<0,01	<0,5	6,7	0,63
LA CITERNE HABITATION PARTICULIERE	31/03/2026 LDA48	<0,03	<0,03	7,6	6,8	0	0	24	7	0	153	0,011	<0,01	<0,5	7,6	1,2
Limites de qualité en gras	maximum			9		0	0			0	1100		0,1	50		1
<i>Références de qualité en italiques</i>	minimum			6,5							200					

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Conclusions

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés. Il faut cependant noter la présence de turbidité et le caractère agressif de l'eau.

Interprétations

La valeur de chlore libre résiduel est non mesurable sur une partie du réseau. La présence en excès de turbidité indique une quantité anormale de matière en suspension sans toutefois nécessiter des mesures sanitaires particulières. Elle peut générer des saveurs et des odeurs désagréables. Ces fortes valeurs peuvent perturber l'efficacité du traitement de désinfection, et entraîner une contamination bactériologique du réseau de distribution. Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Préconisations

Augmenter la dose de désinfectant pour maintenir si possible un taux de désinfectant actif mesurable en tout point du réseau ou répartir des chlorations relais (postes intermédiaires) sur les réseaux longs, en raison des temps de séjour importants, de manière à fractionner l'injection de chlore et à obtenir un résiduel de chlore libre en tout point du réseau. Vérifier le bon état des ouvrages de captage et de stockage, notamment l'infiltration d'eau de ruissellement. Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R.1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code). Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment. En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.